

Rapport

mars 2011

Les marchés de la honte



pour une éthique animale et planétaire

Une enquête de One Voice

Sommaire

Introduction	3
I L'arrivée des animaux : transport et déchargement hors normes	5
II Sur le marché : la mort rôde	10
III Le départ : la violence se perpétue	15
Conclusion	18

INTRODUCTION

Tous les ans, en France, plus de 2 millions d'animaux sont vendus sur les marchés de bétail vif. Les enquêteurs de One Voice y ont mené une investigation poussée qui a révélé les multiples maltraitances dont ils sont l'objet, en dépit de la réglementation en vigueur.

Les animaux qui y sont échangés sont malmenés d'un bout à bout l'autre des tractations. Depuis leur transport et leur arrivée jusqu'à leur chargement et leur départ, ils sont traités comme de vulgaires paquets. Parmi eux, des veaux affolés et des individus blessés ou affaiblis, qui ne bénéficient d'aucun traitement de faveur : les soins, déjà peu nombreux, diminuent encore avec la valeur marchande.

Dans cette antichambre des abattoirs, la réalité offre un spectacle désolant, cruel et honteux. Pour ces animaux, le calvaire est indicible. Certains trouveront même la mort sur ces marchés de la honte, dans une odieuse indifférence.



I. L'ARRIVÉE DES ANIMAUX : transport et déchargement hors normes

S'il est des comportements au sein du règne animal qui nous étonnent autant qu'ils nous émeuvent, c'est sans nul doute ceux qui témoignent de leur capacité d'empathie. Longtemps décrié par les scientifiques – un tel comportement irait à l'encontre de la sélection naturelle – il est aujourd'hui l'objet d'études approfondies.

Dès leur arrivée, le premier élément relevé par nos enquêteurs a concerné les véhicules utilisés pour le transport des animaux. Les ovins, et dans une moindre mesure les veaux, étaient concernés. Sur un marché en particulier, ils ont noté que sur 10 véhicules, un seul était adapté au transport du bétail... Les autres véhicules, dans lesquels les animaux étaient véritablement entassés, étaient des utilitaires, de petite ou de grande taille, dépourvus de système de ventilation mécanique, de pont, d'aérations, et même de litière pour certains. Des remorques aussi étaient utilisées et même un véhicule break de particulier dans lequel ils ont pu dénombrer au moins 9 moutons ! Sur un autre

marché, ils ont observé deux veaux, transportés dans une vieille fourgonnette... Rappelons que le transport du bétail est pourtant soumis en France à une réglementation stricte !

« Les moyens de transport sont conçus, construits, entretenus et utilisés de façon à éviter des blessures et des souffrances aux animaux, et à assurer leur sécurité »¹



DES VÉHICULES CLAIREMENT INADAPTÉS AU TRANSPORT DE BÉTAIL...

© OV

1. Règlement (CE) No 1/2005 du Conseil du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes et modifiant les directives 64/432/CEE et 93/119/CE et le règlement (CE) no 1255/97



© OV

EN L'ABSENCE D'UN
PONT DE DÉCHARGEMENT,
CE MOUTON QUI
RECHIGNE À DESCENDRE
EST VIOLEMMENT TIRÉ
PAR UNE PATTE.

À voir le type de véhicules utilisés, il va sans dire que le déchargement des animaux est à lui seul un grand moment de brutalité et de souffrance. Manipulés comme des colis, entassés dans des chariots, il en résulte de multiples blessures et un stress conséquent. Pour ces marchands, il n'y a semble-t-il que peu d'intérêt à manipuler avec précaution des animaux destinés, de toutes façons, à être abattus... Pour les jeunes veaux, cette étape est synonyme de panique. Trois d'entre eux, affolés, sont ainsi brutalement déchargés et attachés aux barrières. Un autre, attrapé par la queue et les oreilles, gémira à plusieurs reprises de peur et de douleur. Plus loin, un veau encore, manipulé sans ménagement, sera précipitamment descendu d'un camion et remonté dans un autre. Dans la

précipitation, il tombe sur les genoux... ce qui ne perturbe visiblement personne puisqu'il sera tout de même poussé pour qu'il continue à avancer! Visiblement oublié, nos enquêteurs ont aussi remarqué un veau, laissé seul dans un chariot pendant pratiquement une heure...

« Le personnel manipulant les animaux possède la formation ou les compétences requises à cet effet et s'acquitte de ses tâches sans recourir à la violence ou à des méthodes susceptibles d'effrayer inutilement les animaux ou de leur infliger des blessures ou des souffrances inutiles »²

TOUJOURS EN
L'ABSENCE DE PONT
DE DÉCHARGEMENT,
CE MOUTON EST POUSSÉ
SANS PRÉCAUTION ET
TOMBE DU VÉHICULE.



© OV

2. Ibid.



© OV

MOUTON BRUTALISÉ
LORS DU
DÉCHARGEMENT.

Sur une douzaine de déchargements concernant des moutons ou des chèvres, un pont a été utilisé à seulement deux reprises, soit qu'il n'existait pas, soit que sa mise en place était considérée comme une perte de temps...

Lors du premier déchargement, et malgré la présence du pont, les animaux étaient visiblement très stressés et se sont réfugiés au fond du camion. Une barrière devra être utilisée pour les contraindre à descendre.

Lors du second déchargement avec utilisation d'un pont, nos enquêteurs ont découvert un bouc blessé au niveau des pattes avant et incapable de se déplacer normalement. Il était obligé de marcher sur les genoux et avait les pattes en sang... Pour qu'il avance plus vite malgré tout, plusieurs coups de bâton lui seront infligés...



© OV

COUP DE PIED AU DÉCHARGEMENT.

« Les animaux blessés ou présentant des faiblesses physiologiques ou un état pathologique ne sont pas considérés comme aptes à être transportés [...] Les animaux malades ou blessés en cours de transport doivent être isolés et recevoir des soins d'urgence le plus rapidement possible. Ils doivent recevoir les soins vétérinaires adéquats et, s'il est nécessaire de procéder d'urgence à leur abattage ou à leur mise à mort, il convient d'agir de manière à éviter toute souffrance inutile »³

Concernant les autres déchargements, pour lesquels il n'y avait pas de pont, la difficulté à faire descendre les animaux était à la mesure de leur frayeur. Pour les y forcer, plusieurs méthodes ont été observées. Les moutons étaient poussés depuis l'intérieur, éventuellement à grand renfort de coups de pied, et ce quels que soient le dénivelé à franchir et la position de l'animal - de face, de côté ou de dos. Ils étaient aussi tirés par les pattes, par la tête ou le cou. Certaines personnes, poussaient

UNE BARRIÈRE TOMBE
SUR CE MOUTON, DÉJÀ
DESCENDU TANT BIEN
QUE MAL D'UNE SIMPLE
CAMIONNETTE.



© OV

3. Ibid.



© OV

MÊME AVEC UN PONT, ICI BEAUCOUP TROP INCLINÉ, LE DÉCHARGEMENT EST L'OCCASION DE NOMBREUSES CHUTES POUR CES MOUTONS AFFOLÉS.

même des cris ou faisaient de grands gestes devant les moutons pour les faire sortir, bien que cela ne fasse que les affoler encore plus ! Nos enquêteurs ont ainsi observé de nombreuses chutes, liées à l'absence d'équipement adéquat, mais qui ne suscitaient aucune attention particulière, malgré les blessures qu'elles pouvaient causer. Un mouton par exemple, a heurté une barrière qui lui est tombée dessus sans que quiconque ne s'en soucie.

« Les équipements de chargement et de déchargement sont conçus, construits, entretenus et utilisés adéquatement de façon à éviter des blessures et des souffrances aux animaux et à assurer leur sécurité »⁴



LES ANTÉRIEURS VISIBLEMENT BRISÉS, CE BOUC EST CONTRAINT D'AVANCER EN SE TRAÎNANT AU SOL, MOTIVÉ PAR LES COUPS DE BÂTON. IL SERA LAISSÉ SANS SOINS AU MILIEU DES AUTRES ANIMAUX DURANT TOUT LE MARCHÉ.

© OV

4. Ibid.



© DR

II. SUR LE MARCHÉ : la mort rôde

Passée la brutale étape du déchargement, les animaux qui seront vendus seuls ou en lots, sont conduits sur le marché. Ils y sont parqués ou attachés en attendant d'être vendus. On pourrait croire qu'il s'agit pour eux d'une pause dans leur calvaire et leur difficile périple vers l'abattoir. Loin de là, sur les marchés, la cruauté continue. Pour certains, la mort y sera même au rendez-vous.

Des marchés en perte de vitesse

Les observations réalisées par nos enquêteurs indiquent une forte baisse dans la fréquentation des marchés aux « bestiaux ». D'après un employé, il y avait dans le passé, entre 6 000 et 8 000 veaux les jours de marché. Aujourd'hui, sur ce marché, on en dénombre à peine un millier... Selon lui, cette situation est générale et imputable aux quotas laitiers. Sur un autre marché, seulement 200 animaux seront présents, alors qu'ils étaient entre 7 000 et 8 000 il y a quelques années !

Sur l'ensemble des marchés visités, nos enquêteurs ont relevé que les enclos n'étaient qu'exceptionnellement pourvus de litière. Les animaux sont directement sur le béton. Quant à l'eau, il n'y en a jamais de disponible, même pour les jeunes animaux ou les mères allaitantes en présence de leur petit.

Les veaux ne font pas exception et pleurent continuellement. Certains sont rachitiques, leurs flancs et leur train arrière sont creusés, signe

d'un état de malnutrition avancé... Ceux qui ne sont pas dans un parc sont tous attachés aux barrières à l'aide d'une simple ficelle ou d'une corde passée autour de leur cou. Pour ces jeunes animaux, d'à peine 8 jours pour certains, la souffrance et la peur sont terribles. Séparés de leur mère et affamés, ils se retrouvent en territoire inconnu, malmenés et attachés parfois si court qu'ils ne peuvent même pas se coucher. Certains restent ainsi posés sur leurs genoux

DEPUIS COMBIEN
DE TEMPS CES VEAUX
RACHITIQUES N'ONT-ILS
PAS BU NI MANGÉ ?



© OV

AFFOLÉ, CE VEAU TIRE SUR LA COURTE CORDE QUI L'ATTACHE ET FINIT PAR TOMBER.



n'ayant pas d'alternative... La plupart d'entre eux tire sur leur corde, à la limite de l'étranglement. D'autres sont attachés si serrés que leur tête est plaquée contre la barrière !

L'un d'eux, en tentant de se coucher, va même se pendre, dans l'indifférence générale. Durant sa longue agonie, plusieurs personnes vont passer

à proximité de lui, l'observer et continuer leur discussion, sans intervenir. Une situation difficile pour nos enquêteurs qui étaient dans l'impossibilité de l'aider...

Il est important de noter ici que le cours du veau n'est guère favorable. Les prix indiqués par la Fédération française des Marchés de Bétail Vif montrent que certains animaux destinés à l'engraissement sont vendus pour une quinzaine d'euros à peine ! Pour les négociants, cela justifie sans doute de ne pas se préoccuper de la perte de l'un d'entre eux.

CE VEAU EST MORT PENDU, DANS L'INDIFFÉRENCE GÉNÉRALE.



© OV

« Les marchés ou les centres de rassemblement doivent prévoir, le cas échéant, des dispositifs d'attache des animaux. Les animaux qui ne sont pas habitués à être attachés doivent rester libres. Les animaux doivent pouvoir s'abreuver »⁵

5. Ibid.

ENTASSÉS COMME
DES COLIS...



© OV



© OV

CE VEAU EST ATTACHÉ SI COURT QUE SA TÊTE EST PLAQUÉE
CONTRE LA BARRIÈRE.

Le cas des moutons n'est guère plus enviable. Confinés parfois à l'extrême dans les enclos, certains n'ont même pas la place suffisante pour se coucher. L'un d'eux a ainsi été filmé tandis qu'il tentait en vain d'y parvenir. Mais les genoux au sol, il ne dispose pas de l'espace nécessaire pour poser son train arrière...

Qu'ils soient blessés ou handicapés ne change rien : ni litière, ni eau, ni soins... Le bouc dont les antérieurs sont blessés, et dont il a été

question plus haut, est ainsi au milieu des autres animaux, sans faire l'objet d'aucune attention particulière, comme si sa blessure le rendait encore moins digne d'intérêt...

Nos enquêteurs ont assisté à plusieurs scènes lourdement significatives du sort des animaux. Un mouton, attaché dans un enclos, s'est retrouvé seul et a été pris de panique au point de s'étrangler. Cette fois, heureusement, quelqu'un va intervenir pour le sauver. Mais non loin de là, un homme se retourne et donne une forte claque sur la tête d'un autre mouton. Démonstration de violence aussi gratuite qu'inquiétante...



UN MOUTON PORTÉ PAR LA TÊTE ET LA QUEUE,
QUI FINIRA PRESQUE ÉTRANGLÉ.



MOMENT DE PANIQUE POUR CE MOUTON QUI SE RETROUVE SEUL ET ATTACHÉ PAR LE COU...

© OV



SEUL, ATTACHÉ PAR LE COU,
SANS LITIÈRE...



PAS DE LITIÈRE NI D'EAU
POUR CETTE MÈRE ET SON VEAU...



CE VEAU EST EN TRAIN DE S'ÉTRANGLER
AVEC SA CORDE.



CE VEAU EST ATTACHÉ SI COURT
QU'IL N'ARRIVE PAS À SE COUCHER.

Plus loin encore, un mouton est déplacé à travers les allées à l'aide d'une simple ficelle à ballot passée autour de son cou. Totalement paniqué, l'animal se débat tant et si bien qu'il tourne sur lui-même à plusieurs reprises, et resserre ainsi le lien au point de s'étrangler. Loin de s'en soucier, le propriétaire qui le tient lui saisit la tête tandis qu'une autre personne lui attrape la queue. Ils le portent ainsi sur plusieurs mètres avant de le poser pour discuter... Pendant ce temps, le mouton qui continuait de s'étrangler a perdu connaissance, donnant lieu à un échange effarant...

Le propriétaire : « *Et bien, il est étranglé...* »

Quelqu'un lui répond : « *Faut jamais mettre une ficelle à un mouton!* ».

Et une autre personne (enfin!) « *Mais bon dieu, coupe la ficelle! Il faut enlever la ficelle!* »

Finalement, face à l'inertie consternante du propriétaire, cette dernière personne desserrera la ficelle, permettant à l'animal de reprendre ses esprits...

LES MOUTONS SONT SI SERRÉS LES UNS AUX AUTRES QU'IL LEUR EST DIFFICILE VOIRE IMPOSSIBLE DE SE COUCHER.



© OV

EXTRAIT DE LA LÉGISLATION EUROPÉENNE, EN VIGUEUR DEPUIS 2007⁶

« Lorsque les animaux doivent être attachés, il faut que les cordes, les liens et les autres moyens utilisés :

- a. soient suffisamment résistants pour ne pas se rompre dans des conditions de transport normales ;
- b. permettent aux animaux, le cas échéant, de se coucher, de se nourrir et de s'abreuver ;
- c. soient conçus de manière à éviter tout risque de strangulation ou de blessure et à permettre de libérer rapidement les animaux. »

6. *Ibid.*



III. LE DÉPART : la violence se perpétue

Au fur et à mesure que les transactions sont effectuées, les animaux sont à nouveau placés dans des chariots pour être conduits dans un dernier parc avant d'être chargés dans les véhicules. Pour cette dernière étape, malgré le changement de mains, les méthodes signent une dernière fois la violence qui entoure à chaque instant l'existence des animaux destinés à la boucherie.

Pour les veaux, cette étape n'implique guère plus de ménagement que les précédentes. Ils sont littéralement entassés dans les chariots, au point qu'à plusieurs reprises, nos enquêteurs en ont vu avec une patte coincée à l'extérieur ! Tirés par le cou ou la queue, leur terreur est évidente, ils sont littéralement paniqués... Pour les diriger ensuite vers les véhicules, toutes les méthodes sont bonnes et toujours aussi violentes, comme pour ce veau tiré par la queue et les oreilles ou ces autres poussés brutalement par des personnes sans scrupules et qui leur portent bien peu d'intérêt... Après avoir été chargés dans les camions, et malgré la faiblesse apparente de certains d'entre eux – depuis quand n'ont-ils pas mangé ? – certains devront encore patienter de longues heures avant qu'un terme ne soit mis à leur calvaire, puisqu'ils partiront directement vers l'étranger, notamment en Italie ou en Hollande, d'après un des employés du marché.



© OV

CE MOUTON EST VIOLEMMENT SAISI PAR LE COU LORS DU CHARGEMENT.

Rappelons que la législation européenne interdit le transport des veaux de moins de dix jours – sauf si le trajet est inférieur à 100 km – et celui des veaux de moins de 14 jours pendant une durée supérieure à huit heures...

LES VEAUX SONT TIRÉS PAR LES OREILLES OU LA QUEUE.



© OV



CE MOUTON SERA
 TRÂINÉ SUR LE DOS
 PENDANT PLUSIEURS
 DIZAINES DE MÈTRES
 TANDIS QU'IL SE DÉBAT.



© OV

Lors de leur investigation, les enquêteurs ont aussi été témoins d'une scène particulièrement difficile. Un taureau, qui a du mal à monter dans un camion, va être l'objet d'une violence gratuite. Sous l'objectif de la caméra cachée des enquêteurs atterrés, il se fait matraquer à coups de bâton et de canne électrique sur l'ensemble du corps. Tandis qu'il est sur le pont et refuse toujours de monter, il tombe et se couche. S'ensuit alors un déchaînement de coups à son encontre, de plus en plus violents, tant ceux qui l'entourent sont énervés de ne pas parvenir à leurs fins. Il reçoit une nouvelle série de coups sur tout le corps et en particulier la tête, les flancs, l'anus et les testicules. Certains sont donnés avec l'extrémité du bâton, provoquant de terribles gémissements... La canne électrique est quant à elle utilisée à de multiples reprises pour le faire se relever, accompagnée à chaque fois d'une nouvelle plainte de l'animal, qui finira par céder et monter dans le véhicule.

Sur le même marché, lors de leur propre chargement, un autre groupe de bovins subira

un sort relativement semblable, motivés à monter dans le camion à grand renfort de coups de bâton, portés cette fois-ci encore sur la tête et au niveau de l'anus, et à plusieurs reprises volontairement avec son extrémité...

« L'utilisation d'appareils soumettant les animaux à des chocs électriques doit, dans la mesure du possible, être évitée. En tout état de cause, ces appareils ne sont utilisés que sur des bovins adultes et des porcins adultes qui refusent de bouger et seulement lorsqu'ils ont de la place pour avancer. Les chocs ne doivent pas durer plus d'une seconde, doivent être convenablement espacés et ne doivent être appliqués que sur les muscles de l'arrière-train. Les chocs ne doivent pas être utilisés de façon répétée si l'animal ne réagit pas. »⁷

AUCUNE PRÉCAUTION
 N'EST PRISE POUR
 MANIPULER CE JEUNE
 VEAU...



© OV



7. Ibid.



© OV

CE MOUTON RÉTICENT EST TIRÉ PAR UNE PATTE AVANT POUR LE FORCER À AVANCER.

En ce qui concerne le chargement des moutons, les images sont sans équivoque. L'un d'entre eux se coince entre un poteau et une barrière sans que ce soit ne s'en préoccupe, pas même celui qui tient la barrière. Un autre est traîné par une patte sur plusieurs dizaines de mètres. Un autre encore, sera tiré sur le dos sur une distance équivalente, d'abord par les postérieurs avec une première personne, puis par une seconde qui prendra le relais en le tirant par les pattes avant !

Pour les faire monter dans les véhicules le plus rapidement possible, les moyens sont aussi adaptés (sic) que pour les en faire descendre et accroissent encore leur stress : cris, grands gestes, coups de pied dans les barrières ou dans les animaux... Certains tapent dans les mains, d'autres agitent un sac plastique au dessus des moutons... La panique engendrée est énorme. Le seuil d'incompétence et de méconnaissance semble atteint. Les moutons cherchent à fuir ou

tentent de se réfugier dans chaque recoin. Un mouton, qui visiblement ne va pas assez vite, est saisi par la gorge par un homme en colère qui, tout en vociférant, le soulève et l'envoie très violemment contre le pont...

EXTRAIT DE LA LÉGISLATION EUROPÉENNE

« Il est interdit :

- a. de frapper ou de donner des coups de pied aux animaux ;
- b. d'exercer des pressions à des endroits particulièrement sensibles du corps des animaux d'une manière qui leur cause des douleurs ou des souffrances inutiles ;
- c. de suspendre les animaux par des moyens mécaniques ;
- d. de soulever ou traîner les animaux par la tête, les oreilles, les cornes, les pattes, la queue ou la toison ou de les manipuler d'une manière qui leur cause des douleurs ou des souffrances inutiles ;
- e) d'utiliser des aiguillons ou d'autres instruments pointus ;
- f) de faire volontairement obstruction au passage d'un animal qui est guidé ou emmené dans tout lieu où des animaux sont manipulés »⁸

Quant au bouc blessé, à la fin du marché il est toujours présent, seul désormais, couché à même le sol, dans l'indifférence la plus totale...

UN PAUVRE TAUREAU MATRAQUÉ À COUPS DE BÂTON ET DE CANNE ÉLECTRIQUE...



© OV

8. Ibid.

CONCLUSION

Pour ces animaux, aujourd'hui, douleurs et maltraitances appartiennent au passé. Sur les étals des boucheries, dans la nourriture de nos animaux de compagnie, nulle preuve de leur souffrance. Pourtant, notre enquête a montré qu'elle était bien réelle. Pire, elle se perpétue, de marché en marché, année après année, de génération en génération, sans que qui que ce soit ne s'en soucie. Jusqu'à présent. Car désormais nous savons. Nous savons le calvaire des jeunes veaux, que l'on laisse se pendre dans l'indifférence générale, nous savons les coups de pied, et les coups de bâton, portés sur des zones sensibles, preuve de sadisme plus que de laisser-aller ! Et savoir est la première étape pour ne plus laisser faire...

Ensemble nous avons le pouvoir d'agir, de changer les choses. Une réglementation existe et n'est pas appliquée, qu'importe puisque le plus grand pouvoir est entre nos mains de consommateurs. Car ceux qui influencent les cours, ceux qui génèrent la demande, conduisant ces animaux sur les marchés, peuvent décider de modifier leur sort. Quelles que soient ses convictions, nul ne peut rester indifférent à tant de souffrance et à tant de cruauté.

Pour mettre un terme ou au moins réduire la fréquence de ces agissements, il est possible de privilégier les produits « bio », afin de s'assurer de meilleures conditions de vie pour les animaux. Et en réduisant la consommation de viande bien-sûr, mais aussi celle de produits laitiers, étroitement liée – pour ne pas dire dépendante – au commerce des veaux, cela génèrera un impact direct sur leur marché.

Nous subissons tous les conséquences de la surconsommation de produits animaux, c'est collectivement que nous devons réagir, pour notre santé, pour la planète et pour les animaux. Chacun d'entre nous dispose de sa liberté de conscience pour décider d'arrêter progressivement la viande et les produits laitiers...

Conjointement à son travail d'information et de mobilisation citoyenne, One Voice poursuit son travail de lobbying et demande au ministre de l'Agriculture – par le biais d'une pétition – de bannir les violences immémoriales perpétrées dans les marchés, mais aussi d'anticiper la reconversion inéluctable des éleveurs dont le sort ne nous est pas indifférent. Car, nous combattons des idées, jamais des personnes.



SIÈGE SOCIAL : BP 41 - 67065 Strasbourg

DÉPARTEMENT ADMINISTRATIF ET MISSIONS : 12, rue Gustave Eiffel - 44810 Héric

Tél. 02 51 83 18 10 • Fax 02 51 83 18 18

www.one-voice.fr • e-mail : info@one-voice.fr



pour une éthique animale et planétaire